Image not found or type unknown

Condamné a une saisie sur salaire

Par **LouiseT**, le **16/03/2021** à **13:00**

Bonjour, salariée directrice durant 25 ans dans une petite structure, j'ai été licenciée puis déboutée aux prud'hommes apres 9 années de procédure ou j'ai gagné au pénal par 2 fois(avec 2 autres collègyes). Je suis dans une petite ville de province et à ce jour j'ai fait appel de la décision prud'hommale.

Mon avocat n'a jamais vu un prud'homme qui allait au pénal et être débouté sur tout en 30 ans d'exercice. Cependant, jai été condamné à titre exécutoire a payer 50 000,00€ à mon ancien employeur, qui veut casser l'appel car je ne paye que 50,00€ par mois au vu de mes charges. Il a saisie le juge pour une saisie arrêt sur salaire qu'il a aussi gagné. Ai-je un recours car le juge m'a signifié que l'on prennait en compte que mon salaire et pas mes charges !!

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **16/03/2021** à **14:17**

Bonjour,

Il faudrait savoir si lvous avez demandé au Premier Président de la Cour d'Appel de surseoir à l'exécution provisoire du Jugement du Conseil de Prud'Hommes...

Lors de la saisie sur rémunérations, il n'est tenu compte que du nombre de personne(s) à charge...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés